

Rechapage PL : un engagement signé avec l'État

jeudi, 02 février 2017

Le 1^{er} février, le Syndicat national du caoutchouc et des polymères (SNCP), représentant les intérêts de la filière pneumatique, a signé un “engagement pour la croissance verte” avec le ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, marquant ainsi une volonté commune d'agir pour poursuivre la valorisation du rechapage pour l'allongement de la durée de vie des pneumatiques poids lourds, après une année 2016 marquée par le net recul des ventes de pneus rechapés PL.



2016 est terminée depuis un mois et s'est donc achevée sur un recul de 7% des ventes de pneus poids lourds rechapés en France, résultat d'une forte baisse des cours des matières premières ayant encouragé les transporteurs à davantage se fournir en gommes neuves et “exotiques”, entrées sur le marché commun européen par l'est du continent plutôt qu'à faire rechapier leurs pneus premium. Et ce, malgré le coût déjà réduit des pneus rechapés par rapport aux pneus neufs. En effet, les ventes n'ont atteint que 685 000 unités selon les chiffres sell-in du Syndicat national du caoutchouc et des polymères (SNCP), se situant donc sous le seuil des 700 000 unités alors qu'elles dépassaient les 900 000 unités en 2007.

Un texte signé pour trois ans

Face à un marché du rechapage PL retombé sous les 40% de parts de marché, les entreprises de la filière pneumatique et leurs représentants, SNCP et Syndicat des professionnels du pneu (SPP), se sont mobilisés depuis plusieurs mois et ont tenté des recours auprès de l'Etat. Un [travail de lobbying](#) positif qui vient d'aboutir sur la signature d'un “engagement pour la croissance verte”, le 1^{er} février, avec le ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer. C'est le vice-président du SNCP, Thierry Martin-Lassagne, et la ministre elle-même, Ségolène Royal, qui ont signé ensemble le texte, qui entend soutenir la valorisation du rechapage pour l'allongement de la durée de vie des pneumatiques poids lourds.

D'une durée de trois ans, ce document vise à lever les freins rencontrés par le développement de

l'économie circulaire du pneumatique poids lourds. En d'autres termes, d'obtenir un réel appui des différents services de l'Etat pour soutenir et promouvoir le rechapage en tant que technique vertueuse sur le plan environnemental et économique, en facilitant les applications réglementaires et en soutenant les nombreux chantiers ouverts. Car de tels chantiers, il y en a, qui ne demandent qu'à être poursuivis. A commencer par la prévention des distorsions de concurrence, provoquées justement par la part des pneumatiques asiatiques importés qui ne respectent pas les réglementations relatives à la teneur en huiles aromatiques polycliniques (HAP) et à l'étiquetage et aux seuils de performance des pneumatiques.

L'indispensable éco-contribution

Malgré les actions de la filière auprès de la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) et des autres administrations impliquées, aucun contrôle digne de ce nom des performances et de l'étiquetage des pneus PL montés sur le parc français n'a été conduit. SNCP et SPP réclament également que certains «metteurs sur le marché» ne cessent de s'exonérer de leurs obligations de s'acquitter de l'éco-contribution destinée à financer la collecte et la valorisation des produits en fin de vie, faisant là encore œuvre de distorsion de concurrence. Les deux projets d'amendements visant à rendre visible cette éco-contribution sur les factures, déposés par la filière et examinés successivement par l'Assemblée Nationale et le Sénat, n'ont pas abouti.

«De son côté, la profession du rechapage continue de travailler sur un projet d'éco-modulation de l'éco-contribution que les metteurs sur le marché de pneus poids lourds (producteurs), dans le cadre de la REP, doivent acquitter auprès de l'éco-organisme de leur choix, soulignent le SNCP et le SPP dans un communiqué. Le projet vise à majorer l'éco-contribution des pneus non conçus pour être rechapés (pneus monovie).» Autre chantier que la filière espère voir mené plus loin, la promotion de l'achat et l'usage des pneus rechapés dans les flottes publiques, engagement que l'accord signé avec le Ministère devrait logiquement pousser.

«Cette promotion s'inscrit dans une logique d'exemplarité de la commande publique quant aux bonnes pratiques visant à améliorer la durée de vie des produits et à prévenir la production de déchets, poursuit le communiqué. L'objectif est de favoriser le recours aux pneumatiques rechapés dans les flottes de transport publique dont le PTAC excède les 7,5 tonnes : ministères et leurs établissements publics, collectivités territoriales et leurs groupements...»